

**ARRETE N° PREF-CABINET-SDS-SIDPC 20-12/04
PORTANT APPROBATION DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES A
L'AÉRODROME DE L'ÉLÉMENT AIR 279 DE CHÂTEAUDUN
RATTACHÉ À LA BASE AÉRIENNE 123 D'ORLÉANS-BRICY**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment le chapitre 1^{er} du titre IV, du livre VII relatif à la sécurité civile ;

Vu le Code de l'Aviation Civile, et notamment les articles L 213.2 et 213.6 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 84.26 du 11 janvier 1984 portant organisation des recherches et du sauvetage des aéronefs en détresse en temps de paix ;

Vu le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi du 13 août 2004 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes ;

Vu la circulaire interministérielle n° 99-575 du 10 novembre 1999 relative au Plan de Secours Spécialisé Aérodrome pour les accidents d'aéronefs en zone d'aérodrome ou en zone voisine d'aérodrome ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination du préfet d'Eure-et-Loir – Madame Françoise SOULIMAN ;

Considérant le passage de la Base Aérienne 279 en Elément Air Rattaché (EAR) à la Base Aérienne 123 d'Orléans-Bricy ;

Considérant les avis émis par les services ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet

A R R E T E

Article 1^{er} – Les dispositions spécifiques relatives à l'aérodrome de l'Élément Air 279 de Châteaudun rattaché à la Base Aérienne 123 d'Orléans-Bricy, sont approuvées et entrent en vigueur à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2 – L'arrêté préfectoral n° 2014196-0001 du 11 juillet 2014 portant approbation des dispositions spécifiques relatives à l'Aérodrome de la Base Aérienne 279 de Châteaudun est abrogé.

Article 3 – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur de Cabinet, Madame et Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le Commandant de la Base Aérienne 123 d'Orléans-Bricy, Madame le Chef de l'Élément Air 279 rattaché à la BA 123, Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Messieurs les chefs des services de l'Etat concernés, Monsieur le Président du Conseil Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 7 avril 2021

Le Préfet,



François SOULIMAN